

PROMOZART

ASBL



Présentation et règles de fonctionnement Année 2022-2023

Voici quelques règles générales de fonctionnement de nos ateliers d'éveil musical par le chant choral dans les écoles. Celles-ci vont très certainement évoluer avec le temps. Merci d'y être attentifs car elles sont le garant d'une bonne compréhension du fonctionnement du projet, d'un respect mutuel entre les parents, les choristes et l'équipe d'animation.

L'objectif est de proposer aux enfants des ateliers d'initiation au chant choral (dans le cadre des activités parascolaires ou scolaires de leur école) où ils pourront découvrir le plaisir de chanter ensemble et les richesses des répertoires si variés du chant choral : musique du monde, chanson française, musique de films, musique classique, etc.

Le projet est coordonné par Romain Verbeeren (chef de chœur des Petits Chanteurs de Bruxelles et du chœur de filles Mélopée, organisateur d'événements et président de l'ASBL PromoZart) et encadré par des animateurs compétents, expérimentés et dynamiques !

1. Inscription

Le groupe est accessible à tous les enfants de la 2^e maternelle à la 6^e primaire. Il n'est pas obligatoire de disposer de connaissances musicales particulières ni d'un bagage vocal particulier.

Pour s'inscrire, il faut remplir un formulaire en ligne accessible via le lien suivant : www.promozart.academy/membres/inscription.

Le prix de l'inscription pour l'année scolaire est fixé en début d'année. L'inscription doit être réglée d'une seule traite avant le premier atelier de l'année via le compte de l'ASBL PromoZart (**BE85 0018 9104 4706**) avec la mention « cotisation » en communication. Une fois réglée, les jeunes s'engagent à ne pas interrompre leur participation à la vie du groupe avant la fin de l'année scolaire. Pour certaines écoles, l'inscription doit être réglée directement auprès de l'association qui prend en charge les activités parascolaires.

2. Ateliers

Les ateliers ont lieu une fois par semaine (sauf pendant les jours fériés, congés scolaires ou avis contraire). Ils sont dispensés en français et ne durent pas plus d'une heure, sauf exception. Les groupes constitués rassemblent généralement des enfants de 2^e maternelle à la 1^{ère} primaire ou bien de la 2^e à la 6^e primaire. Cette formule avec 2 groupes distincts permet de proposer aux enfants une approche pédagogique spécifique à leur niveau et leurs besoins.

Il va sans dire qu'une attitude positive d'attention et d'implication est requise pour progresser et limiter les pertes de temps et d'énergie au cours des répétitions.

Il est demandé aux enfants de primaire de faire attention à ne pas oublier le rassemblement prévu chaque semaine. Ils sont ensuite ramenés à la garderie.

3. Concerts

Les concerts font partie intégrante du programme de la chorale et sont donc plus que recommandés. Ils constituent les moments forts qui donnent sens au travail hebdomadaire et valorisent les efforts consentis.

Chaque année, un grand concert réunira autour d'un même répertoire les chorales de chaque école qui travaille avec l'ASBL Promozart. Il est généralement annoncé longtemps à l'avance. A cette occasion, Promozart propose aux enfants une expérience de chant avec un chœur d'enfants de référence : « Les Petits Chanteurs de Bruxelles » pour les garçons (www.lespetitschanteurs.be) et « Mélopée » pour les filles (www.choeurdefilles.be). A la demande de l'école, il n'est pas exclu que la chorale soit sollicitée pour chanter pour une occasion particulière dans ses propres murs.

De façon générale, les choristes devront prouver en prestation leur bonne connaissance de leur rôle, acquise au fil des répétitions. Le chant appris seront interprétés par cœur en concert. Il appartient à l'animateur/trice d'apprécier l'aptitude d'un(e) choriste à se présenter au public en fonction de sa tenue en répétition, de son comportement général et de sa connaissance du répertoire.

Chaque choriste veillera à venir au concert à l'heure, dans la tenue qui aura été indiquée et à se comporter avec dignité.

Pour le bon ordre et la cohérence de l'organisation, les parents et accompagnants ne sont pas admis dans les « coulisses ». Selon les spécificités de chaque concert, les parents qui souhaitent y assister ne sont pas toujours autorisés à s'installer dans la salle au moment du rendez-vous fixé pour les choristes. L'ouverture des portes est souvent prévue une demi-heure avant l'heure officielle du concert.

4. Communication

Des informations sur les activités du groupe vous seront envoyées plusieurs fois par an par e-mail. Merci de nous prévenir de tout changement de coordonnées (mail, téléphone, adresse postale). Promozart insiste sur la nécessité de bien inscrire à l'agenda les dates de concert transmises au fur et à mesure.

5. Droit à l'image & confidentialité des données personnelles

Afin de satisfaire au règlement 2016/679 de l'Union Européenne dit « Règlement Général sur la Protection des Données », la déclaration de confidentialité de Promozart est disponible via le formulaire d'inscription en ligne (www.promozart.be/membres/inscription) ou sur simple demande. N'hésitez pas à en prendre connaissance. L'inscription de chaque enfant aux ateliers de chant choral implique en effet votre adhésion à cette déclaration.

En inscrivant leur(s) enfant(s), les parents autorisent Promozart à publier les photos et vidéos de ses activités que les responsables souhaiteraient utiliser pour développer l'image du groupe et promouvoir les concerts, et ce, quel que soit le canal : internet, télévision, supports imprimés, etc. Si un enfant interrompt sa participation au projet ou ne la renouvelle pas l'année suivante, cela n'implique aucunement le retrait des photos et vidéos sur lesquelles elle apparaît.

Promozart possède sur Facebook une page des « fans » (www.facebook.com/promozart), ainsi qu'une chaîne YouTube (https://www.youtube.com/channel/UCTGV4B6De-ne00PG9rUA5_Q) qui sont des vitrines accessibles à tous. Des photos ou vidéos de prestations réalisées par les parents peuvent être soumises à Promozart.

6. Contact

Romain Verbeeren

0472/30.43.63

Info@promozart.be = adresse générale